



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

CABINET DU PREFET

COLMAR, LE 26 JANVIER 2012

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE SECURITE E.R.P./I.G.H.**

SECRETARIAT : D.D.S.I.S.
7, AVENUE JOSEPH REY
68027 COLMAR-CEDEX

TEL : 03-89-30-18-20
FAX : 03-89-30-19-23
E.mail :
nicole.schouver@sdis68.fr
simone.munsch@sdis68.fr

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DE LA SOUS-COMMISSION**

N° D'ORDRE : SCE1200209

**SERVICE PREVENTION
MD/12/PVT**

Dossier suivi par :
Capitaine M. DARDART
☎ : 03 89 30 19 19
☎ : 03 89 30 19 24

I – OBJET : ETUDE SUR DOSSIER D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(Articles R 123-22 et R 123-23 du Code de la Construction et de l'Habitation)

REFERENCES DU DOSSIER	: MAN 298 12 001
RECU AU S.D.I.S. LE	: 20 janvier 2012
TRANSMIS PAR	: MAIRIE DE SAINTE MARIE AUX MINES
REQUERANT	: Ville de Sainte Marie aux Mines Monsieur ABEL Claude
CODE ERP	: E29805782-000- 4
ETABLISSEMENT	: MANIFESTATION MINERAL & GEM
ADRESSE	: Sainte Marie aux Mines
COMMUNE	: SAINTE MARIE AUX MINES – 68160
DESTINATION, ACTIVITE(S)	: Exposition de minéraux et gems
Classements des établissements exploités pour cette manifestation	
Salle polyvalente	
Classement	: Types « X, N, L » – 2 ^{ème} catégorie – 830 personnes
Classement pour la manifestation	: Types « T (N) » – 2 ^{ème} catégorie – 830 personnes
Chapiteau de 300 m² (Exposition)	: Type «CTS» avec activités de Type « T »- 4 ^{ème} catégorie- 300 personnes
Bâtiments « Val Expo »	
Classement	: Type «T» – 1 ^{ère} catégorie - 2 300 personnes
Classement pour la manifestation	: Type «T» – 1 ^{ère} catégorie - 2 189 personnes
Théâtre municipal	
Classement	: Types «L, N, T» - 3 ^{ème} catégorie – 660 personnes
Classement pour la manifestation	: Type «T, N» – 3 ^{ème} catégorie – 590 personnes
Lycée Louise Weiss Espace Lac	
Classement	: Type « PE » avec activité de type R et Y – 179 personnes.
Classement pour la manifestation	: Type «T» - 5 ^{ème} catégorie – 140 personnes
Chapiteau de 375 m² (Restauration)	: Type «CTS» avec activités de type « N »-3 ^{ème} catégorie- 375 personnes
Chapiteau annexe cuisine 40 m ²	
Chapiteau de 150 m² (restauration)	: Type «CTS » avec activités de type « N »- 5 ^{ème} catégorie - 150 personnes
RESPONSABLE DE SECURITE	: Monsieur Pierre FELLICANI



II – MANIFESTATION PROJETEE

La 49^{ème} Exposition Internationale MINERAL & GEM est organisée sur deux sites (GEM et MINERAL) dans les rues de la commune de Sainte Marie aux Mines ainsi que dans 4 bâtiments publics (Val expo, salle polyvalente, lycée, théâtre municipal).

La manifestation se déroulera du 21 au 24 juin 2012 (21 et 22 juin, accueil des professionnels, 23 et 24 juin accueil grand public) et réunira 850 exposants environ.

Le site « Gem » est situé aux abords de la salle polyvalente, un chapiteau de 300 m² à destination d'exposition y est implanté.

D'autres structures de 3 x 3 m à 5 x 5 m maximum sont implantées pour jalonner le parcours, ces dernières ne sont pas accessibles au public.

Le site « Minéral » est situé autour du lycée, théâtre et Val expo. Deux chapiteaux de restauration de 375 et 150 m² y sont implantés. Un chapiteau annexe est implanté en contiguïté du plus grand, il est réservé à la préparation des repas et non accessible au public.

D'autres structures de 3 x 3 à 5 x 5 maximum sont implantées pour jalonner le parcours, ces dernières ne sont pas accessibles au public.

Les chapiteaux sont distants de plus de 8 mètres d'autres structures, ils disposent d'un passage libre de 3,50 m sur leur demi-périmètre. Deux voies d'accès de 3,50 m de large sont aménagées à partir de la voie publique.

Ceux réservés à la restauration sont aménagés de manière à laisser un passage libre d'au moins 1,20 m entre chaque rangée de table.

Un service sécurité est assuré par un chargé de sécurité SSIAP 3 basé sur le site Minéral, 4 agents SSIAP 1 sur le site "GEM" et 8 agents SSIAP 1 + 1 SSIAP 2 sur le site "MINÉRAL".

Une garde active est mise en place au CIS du Val d'Argent selon les modalités d'une convention signée entre le SDIS et l'organisateur.

III – DESCRIPTION SOMMAIRE DES ERP DES DEUX SITES

Site GEM :

- salle polyvalente à dominante sportive,
- un chapiteau à usage d'exposition de 300 m².

Site MINERAL :

- bâtiments Val expo, ERP de 1^{ère} catégorie de type T,
- théâtre Municipal, ERP de 3^{ème} catégorie de Types T et N,
- lycée Espace Lac, ERP de 5^{ème} catégorie de type T,
- chapiteau restauration de 375 m²,
- chapiteau restauration de 150 m².

IV – HISTORIQUE

24/06/2008	Visite des établissements exploités à caractère exceptionnel pour la manifestation Eurominéral-Eurogem par la commission de sécurité de l'arrondissement de Ribeauvillé.
10/06/2009	Etude par la Sous-Commission ERP/IGH - MAN 298 09 002 - du dossier de sécurité concernant la manifestation Eurominéral-Eurogem avec exploitation à caractère exceptionnel (Art GN6) de différents établissements recevant du public – avis favorable.
24/06/2010	Etude par la Sous-Commission ERP/IGH - MAN 298 10 001 - du dossier de Sécurité concernant la manifestation Eurominéral-Eurogem avec exploitation à caractère exceptionnel (Art GN6) de différents établissements recevant du public - avis favorable
26/01/2012	Etude par la Sous-Commission ERP/IGH du dossier de la MAN 298 12 001 : 49^{ème} exposition internationale Minéral & Gem , utilisation de 4 bâtiments publics, 3 demandes GN 6, 4 CTS dont 3 accessibles au public – avis favorable

V – EFFECTIFS**Site GEM :****Salle polyvalente :**

Niveaux Locaux	Surface m ²	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Salle d'exposition	700	1 pers/m ²	700 pers	700 pers
Restauration	130	1 pers/m ²	130 pers	130 pers
Ensemble de l'établissement				830 pers

Chapiteau de 300 m² :

Locaux ou aires	Surface m ²	Activité	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Exposition	300	Type T	1 pers/m ²	300 pers	300 pers
Ensemble de l'établissement					300 pers

Site MINERAL :**Bâtiments Val Expo :**

Espaces	Surface m ²	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Hall EDLER	1 044	1 pers/m ²	1 044 pers	1 044 pers
Hall LEPAVEC	1 083	1 pers/m ²	1 083 pers	1 083 pers
Accueil	62	1 pers/m ²	62 pers	62 pers
Ensemble de l'établissement				2 189 pers

Théâtre municipal :

Niveaux Locaux	Surface m ²	Densité occupation	Effectifs	Cumul
1 ^{er} étage : cinéma	100 places	1 pers/ place	100 pers	/
Circulation horizontale	50 m ²	1 pers/m ²	50 pers	150 pers
Rdc : Salle théâtre	240 m ²	1 pers/m ²	240 pers	390 pers
scène	150 m ²	1 pers/m ²	150 pers	540 pers
Bar	50 m ²	1pers/m ²	50 pers	590 pers
Ensemble de l'établissement				590 pers

Lycée Espace Lac :

Locaux	Surface m ²	Activité	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Espace « exposition »	140	Type « T »	1 pers/m ²	140 pers	140 pers
Ensemble de l'établissement					140 pers

Chapiteau de 375 m² :

Locaux ou aires	Surface m ²	Activité	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Espace Restauration	375	Type « N »	1 pers/m ²	375 pers	375 pers
Ensemble de l'établissement					375 pers

Chapiteau de 150 m² :

Locaux ou aires	Surface m ²	Activité	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Espace Restauration	150	Type « N »	1 pers/m ²	150 pers	150 pers
Ensemble de l'établissement					150 pers

VI – CLASSEMENT

Les établissements sont soumis aux règles du Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55).

Ainsi qu'aux textes suivants :

Arrêté du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), dans le cadre de l'application de l'article GN6. (Manifestation exceptionnelle)

Arrêté du 18 novembre 1987 modifié portant approbation des dispositions particulières du type T (Salle d'exposition).

Arrêté du 21 juin 1982 modifié approbation des dispositions particulières du type N (restaurants et débits de boissons).

Arrêté du 23 janvier 1985 portant approbation des dispositions particulières du type CTS (Chapiteaux, tentes et structures itinérantes ou à implantation prolongée).

La salle polyvalente se classe en **Types « T (N) » – 2^{ème} catégorie – 830 personnes**

Le Chapiteau de 300 m² se classe en **Type « CTS » avec activités de Type « T » - 4^{ème} catégorie - 300 personnes.**

Le bâtiment « Val expo » se classe en **Type « T » – 1^{ère} catégorie - 2 189 personnes**

Le théâtre municipal se classe en **Types « T (N) » – 3^{ème} catégorie – 590 personnes**

L'espace Lac du lycée se classe en **Type « T » - 5^{ème} catégorie – 140 personnes**

Le Chapiteau de 375 m² se classe en **Type « CTS » avec activités de Type « N » 3^{ème} catégorie - 375 personnes**

Le Chapiteau de 150 m² se classe en **Type « CTS » avec activités de Type « N » 4^{ème} catégorie - 150 personnes.**

VII – CALCUL DES DEGAGEMENTS

Site EURO.GEM :

Salle polyvalente :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Salle des sports	700 pers		3 sorties - 7 UP	1 sortie - 2 UP par bar + 1 sortie - 3 UP par l'ext + 1 sortie - 2 UP par vestiaire
bar	130 pers		2 sorties - 3 UP	1 sortie – 3 UP directe ext + 1 sortie – 2 UP par salle sport
TOTAL		830 pers.	3 sorties - 9 UP	3 sorties – 9 UP

Chapiteau de 300 m² :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Chapiteau de 300 m ²	300 pers		2 sorties de 1,80 ml	2 sorties totalisant 7,50 ml

Site EURO.MINERAL :Bâtiments « Val expo » :

Espaces	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Hall EDLER	1 044 pers	1 044 pers	4 sorties totalisant 11 UP	4 sorties totalisant 14 UP
Hall LEPAVEC + Hall Accueil	1 143 pers	1 145 pers	4 sorties totalisant 12 UP	4 sorties totalisant 14 UP
Ensemble		2 189 pers	6 sorties totalisant 22 UP	7 sorties totalisant 25 UP

Théâtre municipal :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
1 ^{er} étage : Cinéma	100 pers	/	2 sorties – 2 UP	2 sorties – 4 UP + 1 sortie – 2 UP suppl.
Circulation horizontale	50 pers	/	2 sorties – 2 UP	2 esc. – 6 UP
Total : 1 ^{er} étage	/	150 pers	2 esc. – 3 UP	2 esc. – 6 UP
Rdc : Grande salle/scène	390 pers	/	2 sorties – 5 UP	1 sortie – 10 UP Hall + 2 sorties – 4 UP latérales directes + 1 sortie – 2 UP directe scène côté Nord
Total	/	590 pers	3 sorties – 6 UP	1 sortie – 6 UP Hall d'entrée + 2 sorties – 4 UP latérales N/S + 2 sorties – 4 UP latérales directes théâtre

Lycée Espace Lac :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Salle	140 pers		2 sorties totalisant 3 UP	2 sorties totalisant 3 UP

Chapiteau de 375 m² :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Chapiteau de 375 m ²	375 pers		2 sorties de 1,80 ml	2 sorties totalisant 4 ml

Chapiteau de 300 m² :

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Chapiteau de 300 m ²	150 pers		2 sorties de 1,80 ml	2 sorties totalisant 4 ml

VIII – DEMANDE DE DEROGATION(S)

Néant

IX – ETAIENT PRESENTS

9-1 Membres avec voix délibérative :

- Président : Monsieur Yves CAMIER - Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Altkirch
- S.I.D.P.C : Monsieur Dominique LEPPERT
- D.D.T. : Madame Thérèse RUSSON
- Gendarmerie : Major Richard COIGNEC
- S.D.I.S. : Commandant Thierry KELLENBERGER
- Maire : Monsieur Claude ABEL - Maire

9-2 Membres avec voix consultative :

- Inspection Académique du Haut-Rhin : Monsieur Philippe WEISEL
- Académie de Strasbourg : Madame Isabelle HUHARDEAUX - excusée
- Conseil Général : Monsieur Alphonse HARTMANN – excusé
- Association des maires du Haut-Rhin : Monsieur Bernard SACQUEPEE - excusé

9-3 Autre(s) personne(s) :

- D.D.S.P. : B/C Vincent FUSCALDO
- Mairie : M. VALENTIN – Secrétaire Général
M. CLAVER - Régisseur

X – AVIS DE LA COMMISSION

10-1 Entendu le rapporteur du dossier, Capitaine M. DARDART, la Sous-Commission émet un avis :

FAVORABLE au projet et

à l'utilisation des 4 bâtiments publics et des 4 CTS pour le déroulement de la manifestation.

10-2 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES pour le suivi du dossier :

- a) Fournir au Maire, avant le déroulement de la manifestation :
 - les extraits de registre de sécurité des différents chapiteaux dûment remplis et signés par l'exploitant (article CTS 31 § 1).
 - les attestations de vérification des installations électriques ajoutées par l'utilisateur, établi par un bureau de contrôle agréé, au niveau de chaque chapiteau (article CTS 35).
- b) Fournir au Maire les attestations de bon montage et de liaisonnement au sol des différentes structures ouvertes au public (article CTS 31§ 2)

10-3 Conformément à l'Article 40 du Décret n° 95-260 modifié, la Sous-commission demande la REALISATION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SUIVANTES :

- 1) Réaliser les aménagements conformément aux plans et notices en date de janvier 2012.
- 2) Assurer la couverture de la manifestation par un chargé de sécurité titulaire de l'AP 2 recyclé basé dans le bâtiment Val Expo (article T 6).

- 3) Evacuer le chapiteau :
 - si le vent normal dépasse 100 km/h,
 - en cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public (article CTS 7).
- 4) Veiller à respecter la distance de 8 mètres entre les structures accessibles au public et les autres structures de type 3 x 3 m à 5 x 5 m (article CTS 1).
- 5) Respecter les dispositions de l'article T 18 en ce qui concerne les circulations.
- 6) Adresser à la Sous-Commission ERP/IGH une demande d'autorisation en cas de présentation de machines ou équipements particuliers (articles T 40 à T 46).
- 7) Respecter les dispositions du cahier des charges entre propriétaire et organisateur de la manifestation (article T 4).

Le Président de Séance,



Yves CAMIER

NOTA : Le dossier est conservé au Secrétariat de la Commission de Sécurité.